

# Questions actuelles en matière d'éloignement et de retour des étrangers

mardi 18 juin 2013 - Bruxelles (FUSL)

### Présentation



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Commission  
communautaire  
française

La transposition de la directive retour a profondément modifié les conditions de la détention des personnes en situation de séjour irrégulier et, par-là même, l'exercice du contrôle de légalité des juridictions judiciaires. Ce nouvel instrument autorise aussi d'assortir dans certains cas une décision d'éloignement d'une interdiction d'entrée, ce qui a donné lieu au développement d'une nouvelle jurisprudence du conseil du contentieux des étrangers. Par ailleurs, les modifications récentes en matière de procédure d'asile et d'accueil des demandeurs d'asile inscrivent le retour comme un axe clair de la politique d'asile et suscitent de nouvelles pratiques administratives, également sujettes à débat. La jurisprudence européenne, tant de la Cour de justice que de la Cour européenne des droits de l'homme est également en cours d'évolution sur ces questions.

Dans le cadre de cette demi-journée consacrée à étudier les questions actuelles en matière d'éloignement et de retour, nous souhaitons rappeler la réglementation applicable et étudier la jurisprudence récente tant nationale qu'euro-péenne (CJUE et CEDH) en matière d'éloignement et de retour, ainsi que les pratiques, à l'aune des principes de droits fondamentaux.

Cette formation vise à informer et former les praticiens en leur permettant de clarifier des axes de travail en matière d'éloignement et de retour. Elle s'adresse prioritairement aux avocats et magistrats, et est également accessible aux travailleurs sociaux, administrations, ou toute personne déjà familiarisée avec cette matière et intéressée à en connaître les développements récents et à y réfléchir.

## Programme

- 8 h 30 :** Accueil des participants
- 9 h 00 :** Mot d'accueil,  
*Isabelle Doyen, directrice de l'ADDE asbl*
- 9 h 10 :** Les principes de droit européen en matière de retour,  
*Tristan Wibault, juriste au CBAR*
- 9 h 40 :** Le contrôle de la détention administrative par les juridictions judiciaires,  
*Charlotte Morjane, avocate*
- 10 h 10 :** La jurisprudence du CCE en matière d'ordre de quitter le territoire et d'interdiction d'entrée,  
*Valentin Henkinbrant, juriste ADDE asbl*
- 10 h 40 :** Questions et réponses
- 11 h 00 :** Pause-café
- 11 h 30 :** Le contrôle des décisions d'éloignement en matière d'asile,  
*Emmanuelle Neraudau, avocate, chercheuse EDEM*
- 12 h 00 :** L'accueil des demandeurs d'asile à l'épreuve du trajet retour,  
*Jean-Charles Stevens, juriste CIRE asbl*
- 12 h 30 :** Questions et réponses
- 13 h 00 :** Fin des travaux

## Informations pratiques

### Lieu de la formation :

FUSL - Auditoire 100  
109, rue du Marais - 1000 Bruxelles

### Accès

Train : gare du Nord ou gare du Congrès  
Métro : 2, 6 (arrêt Rogier) Tram : 3, 4, 25, 55 (arrêt Rogier)

### Horaire :

9 h à 13 h 00

Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir le bulletin d'inscription en ligne au plus tard le 12 juin 2013 et effectuer le paiement sur le compte BE53630021785653. Une facture acquittée vous sera envoyée dès réception du paiement.

Les droits d'inscription s'élèvent à 55 € (farde de documentation incluse).

Les personnes abonnées en 2013 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 5 €, les avocats stagiaires et les services sociaux-asbl d'une réduction de 10 €, les étudiants d'une réduction de 15 €.

L'inscription est valable dès réception du paiement.

**La formation est agréée par l'OBFG a raison de trois points.**

**L'agrégation a également été demandée à l'IFJ.**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

### Contact :

rue du Boulet, 22  
1000 Bruxelles  
Tél : 02/ 227 42 42  
Fax : 02/ 227 42 44  
Email : [mariella.simioni@adde.be](mailto:mariella.simioni@adde.be)  
[www.adde.be](http://www.adde.be)